

Trois Messes

La Noël a le privilège d'avoir trois messes auxquelles le peuple a dévotion d'assister ; certains pays ont aussi trois messes au 2 novembre, afin de multiplier les grandes supplications qui se font pour les trépassés.

La fête de la Commémoration des défunts est d'origine toute française ; elle fut établie à Cluny, par saint Odilon, le 1er novembre 998, pour ses monastères, et, de là, s'étendit à tous les pays.

On sait avec quelle solennité le cardinal Perraud fera célébrer à Cluny, au 1er novembre prochain, le IXe centenaire d'une fête si précieuse au Purgatoire, si glorieuse pour son pays d'origine, la France.

Au moment où la dévotion à la Commémoration des trépassés acquiert ainsi comme un renouveau, il est juste de rappeler qu'un postulat, signé de nombreux évêques, a supplié Léon XIII de vouloir bien étendre à tous les diocèses le privilège accordé à quelques-uns, de célébrer trois messes pour les défunts le 2 novembre.

Un mot sur l'histoire de ce privilège :

Autrefois, il était restreint à l'Aragon, où il existait de temps immémorial, et où il avait été confirmé par les Papes. Il y a cent cinquante ans, le 21 août 1748, Benoit XIV l'étendit, à la demande des rois d'Espagne et de Portugal, aux vastes territoires dépendant alors de ces pays et à ceux qui en dépendraient à l'avenir.

Le privilège est conservé aujourd'hui à ces immenses contrées qui furent espagnoles ou portugaises, sous quelque domination qu'elles soient, au Brésil et au Chili, en Amérique, en Océanie, comme au Roussillon, en France.

Dès que l'Espagne, contrairement à la mode du jour, plantait son drapeau quelque part, le privilège existait, dit la bulle, en sorte que si la fière armée espagnole eût pris Washington au lieu de perdre Cuba, *ipso facto*, par la bulle de Benoit XIV, le privilège des trois messes eût été concédé aux Etats-Unis.

L'église St-Joachim à Rome

Les colonnes du portique sont en granit et d'une seule pièce. Les murailles du vestibule sont recouvertes en marbre des Pyrénées.